MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 4 novembre 2022 à 19h

Sont présents à cette séance,

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Keven Ouellet, conseiller #5
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Madame la mairesse.

Sont également présentes,

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj.
Madame Manon Beaulieu, secrétaire trésorière adjointe
Madame Guylaine Gagnon, secrétaire adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

140-11-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modifications.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2022
4. Adoption des comptes à payer
5. Résumé séance de la MRC
6. Suivi : Mme Nancy Rioux, directrice générale
    a) CNESST
    b) Paiement de toutes les sommes dues
    c) Lettre de remerciement
7. Journalier/chauffeur – période hivernale (du 14 novembre 2022 au 31 mars 2023)
8. Proposition du nouveau redécoupage électoral fédéral
9. Suivi – Centre routier (PEP)
10. Suivi des projets en cours :
    a) Projet – Nouveau garage municipal
    b) Projet – Parc intergénérationnel
    c) Projet – Asphalte rang 9
11. Demande don – La Ressource
12. Revenus éoliennes
13. Gestion du dépanneur
14. Taxes impayées – vente pour non-paiement de taxes 2023
15. Journal l'Horizon (cahier des Vœux)

16. Varia

a)

17. Période de questions
18. Levée de la séance

141-11-2022 **3. <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2022</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Ouellet et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2022.

142-11-2022 **4. <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et les dépenses incompressibles.

Comptes payés : 34 907,82 $
Comptes à payer : 30 657,26 $ chèques nos 7313 à 7328.

Je soussignée Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, certifie que la municipalité de Saint-Médard a l'argent nécessaire pour payer les comptes du mois totalisant 65 565,08 $.

_____
Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe

Revenus

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de 18 644,57 $ incluant les revenus de perception.

5. <u>RÉSUMÉ SÉANCE DE LA MRC</u>

La mairesse Mme Linda Gagnon fait un bref résumé des différents points discutés à la séance de la MRC.

6. <u>SUIVI - MADAME NANCY RIOUX DIRECTRICE GÉNÉRALE</u>

143-11-2022

a) **CNESST**

Attendu que Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, avise les membres du conseil que la CNESST nous informe que Madame Nancy Rioux n'est plus capable d'exercer son emploi de directrice générale. Et, ceux-ci disent qu'il est impossible de déterminer un emploi convenable à la Municipalité de Saint-Médard pour Madame Rioux;

Attendu que la CNESST nous indique que nous pouvons demander la révision de la décision par écrit dans les 30 jours suivant la réception de leur lettre;

En conséquence, il est proposé par M. Christian Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil acceptent la consolidation par la CNESST, en date du 20 septembre 2022, du dossier de Mme Nancy Rioux.

144-11-2022

b) **PAIEMENT DE TOUTES LES SOMMES DUES**

Attendu que Madame Rioux a fait parvenir une lettre adressée aux membres du conseil afin d'arriver à une entente pour toutes les sommes dues de chaque partie;

Attendu que Madame Nancy Rioux, directrice générale a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Médard une demande de paiement concernant des factures d'avocat dans son dossier contre Monsieur Dany Beaulieu;

Attendu que selon la résolution no 116-09-2022, un avis juridique a été demandé auprès de Me François Bérubé de la firme Caïn Lamarre pour vérifier si la Municipalité de Saint-Médard doit effectuer le paiement desdites factures, selon le contrat de travail de Madame Nancy Rioux;

Attendu que selon l'avis juridique de Me François Bérubé**,** la municipalité de Saint-Médard, par sa résolution no 106-08-2022, a cessé de payer l'allocation de frais de déplacement et de repas au montant de 60 $/semaine à Madame Nancy Rioux et a refacturé les montants remis depuis son arrêt de travail du 25 avril 2022 pour une somme totalisant 780 $;

Attendu que Madame Nancy Rioux, directrice générale a droit au paiement de ses semaines de vacances pour l'année 2022 au prorata jusqu'au 13 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil :

- sont d'accord d'annuler la facture # 186 au montant de 780 $ **conditionnellement** à ce que les factures d'avocats (factures déjà reçues et autres à venir) que Mme Rioux nous réclament et les suivantes, que la Municipalité de Saint-Médard n'ai aucun frais juridiques à payer ou à lui rembourser dans son dossier contre Monsieur Dany Beaulieu;

- autorisent Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe à verser les sommes dues à Mme Nancy Rioux afin de finaliser son dossier d'employée.

c) LETTRE DE REMERCIEMENT

Les membres du conseil municipal désirent qu'une lettre soit adressée à Madame Nancy Rioux pour la remercier pour toutes les années de services rendus à la Municipalité de Saint-Médard.

145-11-2022

7. JOURNALIER/CHAUFFEUR – PÉRIODE HIVERNALE

(du 14 novembre 2022 au 31 mars 2023)

Attendu que plusieurs entrevues ont été réalisées concernant l'embauche pour la période hivernale d'un journalier/chauffeur;

Attendu qu'après des discussions, ce poste est devenu un emploi de journalier/chauffeur à 40 heures par semaine pour une certaine période;

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil embauchent Monsieur Sébas-

tien Marquis en tant que journalier/chauffeur pour la saison hiver 2022-2023 (du 14 novembre 2022 au 31 mars 2023) à 40 heures par semaine au taux de 26 $/heure. Aussi, qu'un période de probation de quatre (4) semaines sera attribuée à ce poste.

146-11-2022

8. <u>PROPOSITION DU NOUVEAU REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL FÉDÉRAL</u>

APPUI POUR CONTRER LA PROPOSITION DU NOUVEAU REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL FÉDÉRAL

Considérant que le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

Considérant que cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de 4 à 3 circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon-La Mitis-Matane/Matapédia;

Considérant que cette proposition de redécoupage est inadmissible pour les élus de la Municipalité de Saint-Médard, puisqu'elle diminue notamment la représentativité de l'Est-du-Québec à la Chambre des communes ainsi que l'accès aux bureaux des députés;

En conséquence, il est proposé par M. Keven Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Médard se positionne contre la proposition de redécoupage électoral présentée le 29 juillet 2022 et demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec de maintenir le statu quo à ce sujet.

9. <u>SUIVI – CENTRE ROUTIER (PEP)</u>

Tel que discuté à la séance du 7 octobre 2022, Monsieur Rodolphe Thériault donne le suivi aux membres du conseil concernant les factures pour qui les membres du conseil avaient des interrogations. Et, aussi donne aussi des informations concernant le PEP (programme entretien préventif aux 3 mois pour 880 $ chacun) qui, selon Monsieur Thériault, est compris dans le contrat de l'achat du camion à neige.

Une vérification sera faite par Madame Guylaine Gagnon, directrice générale et greffière/trésorière auprès du fournisseur pour savoir si le camion à neige est inscrit au « Programme d'Entretien Préventif ».

10. <u>SUIVI DES PROJETS EN COURS :</u>

147-11-2022

a) PROJET – NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Attendu que la municipalité de Saint-Médard est éligible à recevoir une subvention du Programme PRACIM concernant le projet du nouveau garage municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La Municipalité a pris connaissance du guide du programme PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son pro-

jet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

- La Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

148-11-2022

b) PROJET – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

11. Honoraires professionnels en ingénierie

Attendu que l'aménagement d'un parc intergénérationnel est accepté dans le programme TECQ 2019-2023;

Attendu que les membres du conseil municipal ont demandé à Monsieur Frédéric Gagné, ingénieur chez Tétra Tech lors d'une rencontre d'information tenue le 18 août 2022 de relancer le projet;

Attendu que suite à la volonté des membres du conseil municipal de réactiver le projet et de demander à Tétra Tech une offre de service pour la mise à jour du concept en ingénierie et la confection des plans et devis dans le but de réaliser les travaux à l'été 2023;

Attendu que les honoraires forfaitaires prévus totalisent un montant de 49 760 $ (taxes non incluses);

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que les membres du conseil autorisent la collecte des données et réunion de démarrage au coût de 1 970 $ (taxes non incluses) pour permettre la coordination de l'étude de sol;

- Que les membres du conseil acceptent l'offre de services professionnels en ingénierie au montant de 47 790 $;

- Que Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe soit autorisée à signer l'entente contractuelle.

149-11-2022

ii) **Honoraires professionnels en architecture de paysage**

Attendu que la firme Pratte Paysage nous propose leurs services en architecture de paysage afin de réaliser la révision du concept soumis en juin 2021 pour l'aménagement du Parc intergénérationnel;

Attendu que la firme Pratte Paysage nous propose dans un deuxième temps, de réaliser les plans et devis techniques ainsi que l'accompagnement pendant la période d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que les membres du conseil acceptent l'offre de services professionnels en architecture de paysage au montant de 34 000 $ (taxes non incluses);

- Que Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe soit autorisée à signer l'entente contractuelle.

150-11-2022

c) Rang 9 asphalte

Attendu que le projet pour l'asphalte du Rang 9 est accepté par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans la programmation Tecq;

Attendu que le projet d'asphalte du Rang 9 pourra être réalisé, tel que prévu dans le programme Tecq;

En conséquence, il est proposé par M. Keven Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le projet de l'asphaltage du Rang 9.

151-11-2022

11. <u>DEMANDE DON – LA RESSOURCE</u>

Attendu que l'organisme la Ressource est en campagne annuelle de financement, de la mi-septembre à la fin octobre;

Attendu que la mission de l'organisme la Ressource est d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil autorisent un don au montant de 50 $ à l'organisme La Ressource.

12. <u>REVENUS ÉOLIENNES</u>

Ce point est reporté à la prochaine séance.

13. <u>GESTION DU DÉPANNEUR</u>

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe informe les membres du conseil et les personnes présentes à l'assemblée que les membres du comité du Comptoir Alimentaire sont :

- Monsieur Kevin Gibbs, président
- Monsieur Christian Bordeleau, vice-président
- Madame Lise April, administratrice
- Madame Manon Beaulieu, secrétaire.

La gestion, la comptabilité et les paies du Comptoir Alimentaire sont faites par une employée de la municipalité (14 heures par semaine). La supervision est effectuée par Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe.

14. <u>TAXES IMPAYÉES – VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES</u>

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe informe les membres du conseil que des états de compte ont été transmis aux contribuables qui ont des soldes à payer. Aussi, qu'une liste des comptes impayés a été dressée et qu'un suivi sera fait auprès des contribuables concernés afin de régulariser leur dossier avant la vente pour taxes le 8 juin 2023 par la MRC des Basques.

15. <u>JOURNAL L'HORIZON (CAHIER DES VŒUX)</u>

Les membres du conseil ne sont pas intéressés à inscrire leurs vœux dans le cahier du temps des Fêtes 2022-2023 du Journal l'Horizon.

Les vœux des Fêtes 2022-2023, des membres du conseil municipal, seront inclus dans le bulletin municipal de décembre 2022 comme à l'habitude.

16. VARIA

a)

17. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

La période de questions a été effectuée.

152-11-2022 **18. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h50.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____

Linda Gagnon, Mairesse

_____

Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe